

Que devient le site de LIEUSAIN ?

La direction rappelle que les coûts du site de Lieusaint ne sont plus couverts. En 2019, la perte a atteint environ 5,6 millions d'euros. Celle-ci intègre les revenus du Service Desk, qui pourrait être opéré ailleurs sans augmenter les charges. Le bail du site de Lieusaint se termine en 2022.

SCC souhaite : Copiloter les activités logistiques du site avec un logisticien (externe/prestataire) ;

- transférer la gestion du site de Lieusaint à un logisticien ;
- déplacer des activités sur le site d'un grossiste ;
- déplacer des activités sur le site d'un logisticien ;
- déménager sur un nouveau site plus adapté aux besoins actuels ... **à vos cartons messieurs, Dames !**



Télétravail

Le télétravail fait dorénavant office d'un accord, il est basé UNIQUEMENT sur le « volontariat ». FO demande que les économies faites suite aux différentes fermetures d'agences soient versées aux salariés sous forme d'augmentation de salaire et de prime(s). Nous rappelons que le périmètre « privé » n'est pas une sphère dédiée au télétravail. **Attention aux conséquences.**

